



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023

Convocation du : 24 mars 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.050

**FINANCES
BUDGET****OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
OPÉRATION COMPTABLE N°23
« RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »
MODIFICATION***Autorisation - Approbation*

380

Par délibération DE22.181 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la rénovation de l'éclairage public.

L'AP/CP est appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, en 2023, des aménagements se poursuivent : la rénovation des installations d'éclairage public débutera à partir de juin 2023 pour une période de 3 ans.

Cette rénovation comprend la mise en sécurité des installations et la mise en œuvre de lanternes Led, beaucoup moins énergivores que les lanternes actuelles.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025
Rénovation de l'éclairage public	3 100 000 €	17 892 €	1 082 108 €	1 000 000 €	1 000 000 €

Nouvelle l'AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025
Rénovation de l'éclairage public	3 033 727 €	13 727 €	1 020 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

- l'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023, 2024 et 2025 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

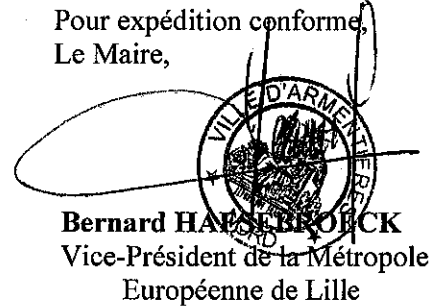
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAEBERBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille